



Controle routier dans mon jardin

Par **natalia38**, le **02/10/2010 à 18:47**

Bonjour,rnrnAujourd'hui je me suis fait arrêter car j'étais au téléphone. Un gendarme à moto m'a vue à un croisement situé à 1 km de chez moi et m'a suivi jusque dans mon jardin. Il était seul et m'a obligée à le suivre jusqu'à son collègue qui était resté à ce fameux croisement.rnrnAvait-il le droit de rentrer dans la cour même si c'est privé ?

Par **Tisuisse**, le **02/10/2010 à 22:22**

Bonjour,rnrn1er point : merci de ne pas écrire les messages en majuscules, on a l'impression que vous hurlez et c'est une écriture non admise sur les forum. En principe, un message rédigé en majuscules est purement et simplement supprimé.rnrn2e point : vous étiez bien au téléphone en roulant à cette intersection, donc le gendarme avait pour consigne de vous intercepter. Le fait qu'il vous ait arrêtée lui a permis de vous verbaliser pour cette seule infraction. En supposant que vous ayez refusé qu'il pénètre chez vous, et c'était votre droit, il pouvait vous coller en plus le délit de refus d'obtempérer et là, vous risquiez beaucoup, beaucoup plus. Lisez donc le post-it sur le refus d'obtempérer, vous allez mieux comprendre.

Par **mimi493**, le **03/10/2010 à 00:05**

La police a un droit de poursuite, y compris dans les propriétés privées ouvertes à la circulation publique. S'il est entré, c'est qu'il n'y a pas de barrière pour entrer dans la cour ?